CARTE D'IDENTITÉ / PASSEPORT

La mairie de Chailly-en-Brie ne délivre plus les cartes nationales d'identité (CNI) et les passeports.

Désormais, afin de lutter contre la fraude et l'usurpation d'identité, les cartes nationales d'identité sont davantage sécurisées ; elles sont biométriques, tout comme les passeports.



De ce fait, les CNI ne pourront plus être délivrées par toutes les mairies, mais seulement par celles équipées d'un dispositif de recueil capable de scanner, numériser et enregistrer les empreintes du demandeur.



Par conséquent, en raison de ce changement, toutes les demandes de CNI et de passeport se feront uniquement sur rendez-vous, dans la commune équipée de votre choix.

Effectuer votre pré-demande en ligne

Liste des communes de Seine-et-Marne pouvant délivrées les titres d'identité :

- Bray sur Seine
- Brie Comte Robert
- Bussy Saint Georges
- Chelles
- Claye Souilly
- Combs la Ville

- Coulommiers
- Crécy la Chapelle
- Dammarie les Lys
- Dammartin en Goële
- Fontainebleau
- La Ferté Gaucher
- La Ferté sous Jouarre
- Lagny sur Marne
- Lizy sur Ourcq
- Meaux
- Melun
- Montereau-Fault-Yonne
- Nangis
- Nanteuil-lès-Meaux
- Nemours
- Noisiel
- Pontault Combault
- Provins
- Rozay en Brie
- Savigny le Temple
- Serris
- Torcy

COMMUNE DE CHAILLY-EN-BRIE

96 rue du parc
77120 CHAILLY-EN-BRIE

01.64.03.09.61

Nous contacter

Copyright 2026 Commune de CHAILLY-EN-BRIE